

SECTEUR 7. RUE KERGILLOUARD



Superficie :		2,10 hectares	
Répartition :			
0%	Habitat	0%	Mixité de fonction
97%	Activité économique	0%	Équipement
0%	Espace public	3%	Naturel

Prévu pour accueillir un nouvel équipement, les structures et les aménagements prévus ne doivent pas porter atteinte aux éléments naturels situés à l'ouest du terrain. À ce titre, une bande de recul de 15 mètres est à prévoir.

Dans son aménagement, le site doit permettre l'accessibilité de tous les publics et en toute sécurité. En ce sens les entrées/sorties prévues sur la rue de Kergillouard doivent justifier d'une bonne visibilité.

Au vu de la topographie du site, l'insertion paysagère de la future structure doit être soignée.

L'aménagement du site doit tenir compte du talus existant entre la parcelle et la rue Kergillouard. À ce titre, un seul accès pour véhicules peut permettre de desservir le site. Une aire de retournement, calibrée aux besoins de l'opération (usagers et services), doit permettre la bonne circulation au sein de l'opération. Un accès piéton au nord peut cependant permettre de faciliter la déambulation au sein du site.

L'urbanisation de la zone doit faire l'objet d'un projet d'ensemble.